

Avant l'évaluation

Comment faire rimer éducation et formation avec évaluation

Licence: CC-BY 4.0 Learn●Earth, ecvetearth.hypotheses.org

Edition revue et corrigée: Septembre 2015

Première édition: projet Leonardo da Vinci - partenariat LernWithClay 2010-2012



1 Comment faire rimer éducation et formation avec évaluation



Nous avons développé l'ECVET Construire en terre dans le but de permettre la reconnaissance des acquis d'apprentissage dans le domaine des enduits en terre. Les acquis d'apprentissage décrits dans les unités ECVET peuvent servir à¹ :

- développer des curricula et des programmes de formation, c.-à-d. définir les objectifs pédagogiques des activités d'enseignement ;
- développer un cahier de charge pour l'évaluation, c.-à-d. définir ce qui doit être évalué et permettre une certaine homogénéité dans le jugement des performances des apprenants.

Dans tous les cas, il doit y avoir un lien entre, d'un côté, l'éducation et la formation, et, de l'autre, l'évaluation. L'offre de formation pour les enduits en terre s'est considérablement accrue en Europe ces dernières années, mais la plupart des formations ne prévoient aucune possibilité d'évaluation ni de qualification. La mise en œuvre de l'ECVET Construire en terre encourage l'évaluation des acquis et rend la certification possible. Cependant, de nombreux organismes de formation n'offrent que des modules sur les enduits en terre courts, entre quelques jours et une à deux semaines, de sorte à ce que le temps disponible peut être considéré comme un obstacle à la mise en place d'exams. Mais il y a de nombreuses façons de combiner formation, pratique et évaluation et de nombreuses méthodes d'évaluation.

1.1. Articulations possibles entre formation, pratique et évaluation

L'évaluation est la condition sine qua non du processus ECVET : les acquis d'apprentissage d'une personne doivent être évalués et documentés par un organisme compétent A, avant de pouvoir être transférés et validés par un organisme B dans un contexte ou un pays différents.

C'est pourquoi l'**évaluation** doit être considérée comme un processus distinct de celui de la formation. Il y a différentes options pour combiner **formation** et évaluation. Qui plus est, il faut une certaine quantité de **pratique** en plus de la formation à proprement parler, pour qu'un professionnel atteigne le niveau d'aptitude approprié afin que son travail soit vendable.

Le schéma ci-dessous illustre quelques unes des articulations possibles entre formation, pratique et évaluation :

- le VERT représente l'éducation et la formation (initiale ou continue)
- le JAUNE et l'ORANGE représentent la pratique
- le ROUGE représente l'évaluation

Dans le cas particulier des enduits en terre, nous pouvons distinguer pratique du bâtiment en général (jaune) et pratique des enduits en particulier (orange).

Trois choses sont importantes à considérer :

- Il n'est pas possible de certifier des acquis d'apprentissage sans recours à une méthode donnée permettant d'évaluer les performances de l'apprenant – cependant il existe une multitude de méthodes d'évaluation (voir le paragraphe suivant).
- L'examen n'a pas besoin d'avoir lieu immédiatement à la fin d'une formation.
- Dans l'esprit de l'apprentissage tout au long de la vie, l'évaluation peut être proposée indépendamment de la formation, pour permettre à une personne la reconnaissance de ses acquis, quels que soient le contexte, le lieu, le moment où l'apprentissage a eu lieu.

¹ *European Qualifications Framework Series : Note 4. Using Learning outcomes. Cedefop. 2011. <http://bookshop.europa.eu>*

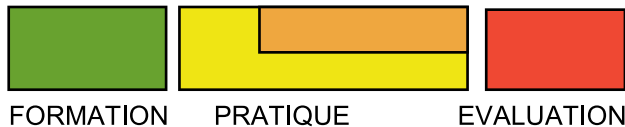


FORMATEUR

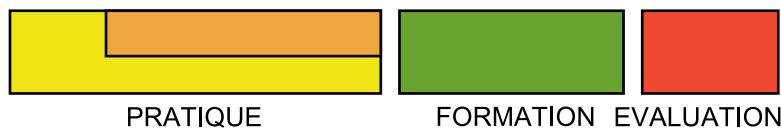
EXAMINATEUR

DIFFERENTES SITUATIONS ET POSSIBILITES

(evt pré-requis)



D'abord formation, puis pratique sur chantier dont enduits en terre, évaluation finale.



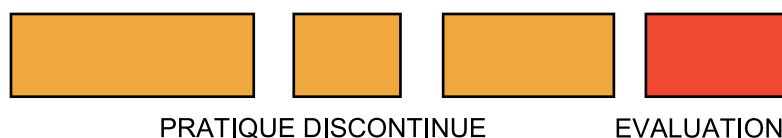
D'abord pratique, puis formation, évaluation finale.



Formation longue incluant des périodes de pratique et évaluation finale.



Evaluation après une longue expérience pratique, mais avoir participé à une formation.



Evaluation après des périodes intermittentes de pratique, mais sans avoir participé à une formation.



Pendant la formation il y a des périodes de pratique suivies d'évaluation.



Pendant la pratique de chantier, il y a des périodes de formation et il y a évaluation à des niveaux progressifs.

FAQ - Frequently asked questions

Q: Est-ce qu'une personne peut atteindre les niveaux 3 ou 4 sans pratique de chantier ?

R: Non. Il doit y avoir l'opportunité d'exercer sur chantier.

L'organisme de formation peut fixer la date d'évaluation largement après la fin de la formation, pour évaluer les personnes qui se sentent prêtes à passer l'examen. L'évaluation pourrait aussi avoir lieu une fois par an dans chaque pays, dans un lieu approprié.

Q: Y a-t-il une durée minimale de pratique fixée ?

R: Non. Dans le processus ECVET, nous nous intéressons à l'output ; nous ne considérons pas « ce que je t'ai appris » (input). Les acquis d'apprentissage sont le comme le résultat de périodes de formation et aussi d'autres expériences personnelles et professionnelles. Le temps nécessaire ou le parcours emprunté pour y arriver n'ont pas d'importance, mais les compétences requises pour obtenir le certificat pour une unité donnée sont importantes et sont décrites dans le Manuel ECVET Construire en terre, partie II.

Q: Est-ce qu'un(e) candidat(e) peut se présenter à un examen sans avoir suivi la formation ?

R: Oui, cela est envisageable, mais la décision d'offrir cette possibilité incombe à l'organisateur/-trice de l'évaluation, et non au/à la candidat(e). Il faut que ce soit clair quelles sont les compétences requises et qu'un examen ECVET Construire en terre comporte toujours des épreuves écrites, pratiques et orales. Ainsi, il ne suffit pas d'avoir de la pratique. Les savoirs théoriques sont partiellement disponibles sur le CD-Rom « enduits en terre »¹, qui peut être étudié par les candidat(e)s, même si cet outil a été conçu d'abord pour des formateurs.

Q: Est-ce qu'une personne peut mélanger p.ex. un niveau 3 pour les aptitudes et un niveau 4 pour les savoirs lors d'un examen ?

R: Non. Nous ne pouvons délivrer un certificat de niveau 4 si la personne n'atteint pas ce niveau d'aptitudes.

Q : Est-ce qu'une session d'examen peut proposer différents niveaux à différentes personnes ?

R: Oui. Mais cela implique que l'organisateur/-trice doit préparer des tâches différentes pour les épreuves pratiques et des questions différentes pour les épreuves écrites et orales. Idéalement, il y a plusieurs examinateur /-trices, un par niveau.

Il est très important que le niveau pour lequel est évalué un(e) candidat(e) soit fixé AVANT l'examen (lire le guide examinateur). Les candidat(e)s doivent être informés sur ce que l'on attend d'eux, et sur le niveau et la performance qu'ils doivent atteindre.

1.2. Méthodes d'évaluation

La forme que prend l'évaluation est choisie par l'organisateur/-trice et elle dépend de plusieurs facteurs, pour la plupart liés à la formation elle-même :

- le niveau,
- la durée de la formation,
- le lieu de formation (sur chantier ou en atelier),
- le public (public mixte ou homogène au vu du niveau de pratique)
- le financement et les coûts.

Comme cela a été défini dans le Manuel ECVET (Partie I §3.6), une évaluation ECVET Construire en terre doit toujours comporter un épreuve pratique, une épreuve écrite et une épreuve orale. Les trois sont obligatoires pour délivrer un certificat ECVET. En dehors de cette règle, le partenariat Acquis•Terre n'impose cependant aucune méthodologie particulière ni un ordre pour les trois épreuves. Les aptitudes, les savoirs et la compétence peuvent être évaluées de diverses manières.

Toujours selon le manuel, l'épreuve orale sert à évaluer la compétence, l'épreuve écrite les savoirs et l'épreuve pratique la compétence. Notre expérience des deux dernières années a montré que cette séparation n'est pas aussi nette. Par exemple, l'épreuve orale renseigne aussi sur les savoirs, pendant l'épreuve pratique l'examinateur/-trice collecte aussi des informations sur la compétence.

1.2.1. Choisir un cadre général

Dans nos différents centres de formation et systèmes de certification, on observe les dichotomies suivantes concernant les méthodes et les lieux d'évaluation et le moment où elle a lieu :

- évaluation dans un environnement contrôlé / sur un lieu de travail (vrai chantier)*
- évaluation par observation au jour le jour / par un examen*
- évaluation par un examen final / par contrôle continu*

Différentes combinaisons sont possibles. Le choix appartient à l'organisateur/-trice de l'examen et peut être dicté par des règles nationales. Ci-dessous nous résumons les principales conclusions de nos discussions à ce sujet :

- L'examen peut avoir lieu*
 - dans le centre de formation ou l'école = **dans un environnement contrôlé**
 - sur un chantier en cours = **sur un lieu de travail.**

¹ disponible sous http://lernpunktlehm.de/wp3/?page_id=625

Si l'épreuve pratique se déroule sur un lieu de travail, il peut y avoir un aménagement prévu pour permettre également une épreuve écrite et orale. (Ne pas oublier d'informer les candidat(e)s que des savoirs théoriques sont également requis et organiser éventuellement un enseignement théorique ou donner les sources écrites pour apprendre).

b) *Les aptitudes peuvent être évaluées par un examen*, c.-à-d. une tâche spécialement programmée que le/la candidat(e) doit exécuter comme un exercice, en un temps donné.

Les aptitudes peuvent également être évaluées par une **observation au jour le jour** d'activités pratiques survenant pendant une **formation** ou pendant un **chantier** : le/la candidat(e) exécute sans être dans une situation spécialement créée pour les fins de l'évaluation, l'examineur/-trice fait une observation quotidienne du progrès et du savoir-faire du/de la candidat(e).

Les partenaires n'ont pas eu l'occasion de pratiquer cette dernière forme de l'évaluation. Ils seront heureux d'être informés et invités si un organisme y a recours, pour échanger sur cette méthode. Nous estimons qu'il faut se servir d'une grille d'évaluation et documenter les observations.

Si nous prévoyons d'octroyer des certificats suite à une observation au jour le jour, nous devons cependant prendre en compte non seulement les aptitudes, mais aussi la compétence et les savoirs. Pendant l'évaluation par observation, les examinateur/-trices vont observer les aptitudes et la compétence et poser des questions sur les savoirs et la compétence. Ainsi, il y aura bien examen oral, même si ce n'est pas sous la forme d'une épreuve, et qui couvre les mêmes sujets qu'une épreuve. Et il devrait également y être associé une partie écrite, selon les règles de l'ECVET Construire en terre.

c) *Le contrôle continu durant la formation*, plutôt qu'un **examen final**, est envisageable. Si une formation est suffisamment longue pour que le formateur rencontre et échange avec les apprenants sur une base régulière, les épreuves peuvent être séparées en plusieurs parties, programmées à des moments différents pendant la formation.

Ceci a été discuté mais pas encore testé dans nos groupes de travail. Il y a plusieurs raisons pouvant conduire à l'usage du contrôle continu, et il y a plusieurs manières de le prendre en compte dans l'évaluation finale.

Le contrôle continu

- est généralement effectué par le formateur ;
- ne doit pas être confondu avec l'évaluation par observation (voir ci-dessus), il peut être fait d'observations au jour le jour et d'épreuves ;
- est obligatoire dans certains titres ou diplômes délivrés par les certains partenaires et qui incluent des modules sur les enduits en terre (p.ex. l'e titre de l'OPRP, France : le résultat final du/de la candidat(e) est donné à la fois par les résultats du contrôle continu et par ceux de l'examen final) ;
- diminue la pression sur les apprenants et sur les formateurs.

Lorsqu'il y a contrôle continu par le formateur, il peut en supplément y avoir en supplément une tierce personne qui vient observer à un moment précis.

Spécificités nationales en France

• Le contrôle continu

<http://eduscol.education.fr/cid47722/controle-en-cours-de-formation.html>

Lorsqu'ils sont préparés dans le cadre d'une formation, les diplômes professionnels comportent deux modalités d'évaluation certificative : le contrôle terminal par épreuves ponctuelles et le contrôle en cours de formation (CCF). Le contrôle en cours de formation concerne la plupart des diplômes et titres professionnels :

- au niveau V - le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) - le brevet d'études professionnelles (BEP) - la mention complémentaire de niveau V ;

- au niveau IV - le baccalauréat professionnel (bac pro) - le brevet professionnel (BP) - le brevet des métiers d'art (BMA) - la mention complémentaire de niveau IV.

• Le répertoire national des certifications professionnelles

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/recherche>

• Le projet ECVET du ministère de l'éducation nationale

<http://eduscol.education.fr/cid59312/des-outils-au-service-des-certifications.html>

• Les référentiels d'activités et de certification

RAP - Le référentiel d'activités professionnelles (Ministère de l'éducation nationale) décrit les activités et les tâches exercées par le titulaire du diplôme ;

RDCP - Le référentiel de certification (Ministère de l'éducation nationale) décrit les compétences et les savoirs exigés pour l'obtention du diplôme visé.

REAC- Le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences (ministère du travail REAC)

RC - Le référentiel de certification (ministère du travail) décrit les critères d'appréciation et les modalités d'évaluation.

Les REAC et RC sont consultables à partir du site suivant :

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceCertification/EGPRecherche.aspx>

• **Epreuves formatives et épreuves certificatives**
<http://www.touscayrats.fr/contrôle-continu.htm>

• **La Validation des acquis d'expérience**
www.vae.gouv.fr/

Dans les paragraphes suivants, nous présentons les options expérimentées et les conclusions que nous en avons tirées, mais il y a d'autres possibilités que nous allons brièvement mentionner à la fin.

1.2.2. L'épreuve écrite

L'épreuve écrite porte sur les savoirs (théoriques et factuels)¹.

Elle peut prendre la forme d'un questionnaire, avec des questions oui/non, ouvertes, fermées ou graphiques. Un pool de questions est à la disposition des examinateurs/-trices pour composer un questionnaire unique pour chaque session d'examens (voir § 2.1.3.). Les examinateur/-trices sont libres de construire le questionnaire de sorte à ce qu'il reflète au mieux les savoirs des candidat(es) pour une unité et un niveau donné. La durée de l'examen écrit, en terme de durée et de nombre de question est variable.

¹ *Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC), brochure, Communautés européennes, 2008, ISBN 978-92-79-08478-2*

Comment différencier les savoirs des niveaux 1+2 de ceux des niveaux 3+4 ?

Les savoirs de chaque unité sont décrits par une énumération de thèmes. Cette liste varie peu d'un niveau à l'autre. Dans les niveaux inférieurs, certains thèmes sont supprimés ou restreints, dans les niveaux supérieurs, ils sont élargis.

Malgré une similitude dans la formulation, il y a évidemment une différence dans les savoirs théoriques et factuels entre les niveaux. Cette différence réside dans la largeur et la profondeur des savoirs, ainsi que dans la compréhension des interactions. Dans cette perspective, l'évaluation des savoirs repose sur les critères suivants :

Champ thématique	Niveau 1 et 2 - compréhension simple	Niveau 3 et 4 - compréhension approfondie
Connaissance des matériaux	• citer et définir les notions	• expliquer, commenter et classer les notions
Enduits	• nommer et définir les notions	• expliquer, commenter et classer les notions
Déroulement	• énoncer les étapes	• décrire et justifier les étapes
Documents graphiques	• reconnaître et orienter différents types de plans	• extraire de différents plans et dessins les informations nécessaires à quantifier une tâche d'enduit
Documents normatifs	• reconnaître	• énumérer les textes réglementaires, énoncer les règles
Information sur les produits	• savoir où se procurer les fiches techniques)	• lire et exploiter une fiche technique
Outils, machines	• nommer	• citer usage, fonction, avantages et inconvénients
Règles de sécurité	• énumérer les mesures de sécurité	• décrire et justifier des mesures de sécurité

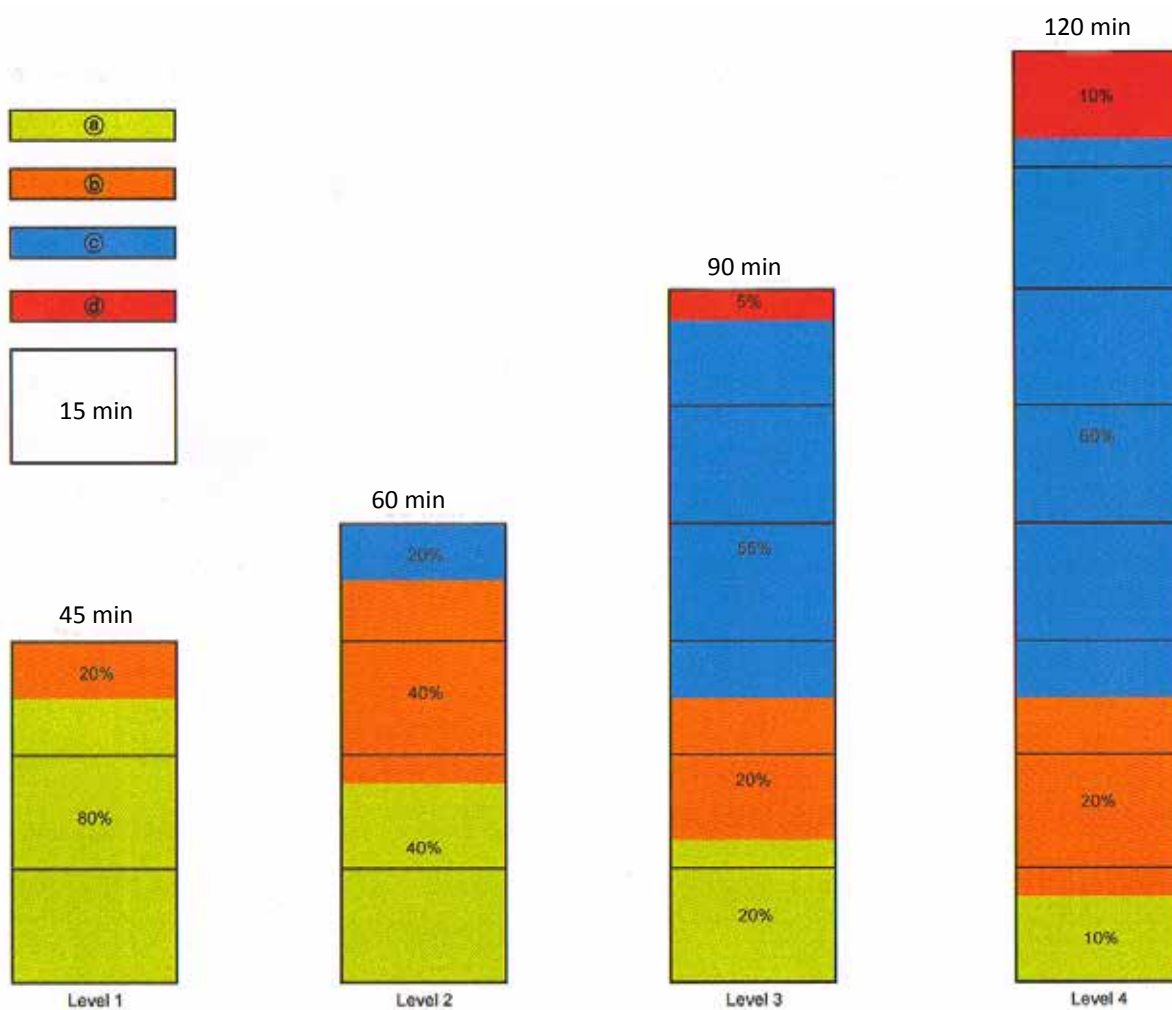
Le diagramme ci-dessous retrace les recommandations que les partenaires ont établies au sujet de la durée de l'examen et du mélange de types de questions, en fonction du niveau. Les indications de durée sont données pour un examen de 20 questions.

a = question décision, réponse = oui/non, vrai/faux, QCM

b = question fermée, une seule réponse attendue, réponse = énumération de termes ou de faits

c = question ouverte, requiert une description (p.ex. d'une technique) ou une opinion ou une justification (p.ex. d'un choix), réponse = phrase

d = question graphique, réponse = croquis, illustration



Pour plus de recommandations concernant l'épreuve écrite se référer à l'outil « guide examinateur ».

1.2.3. L'épreuve pratique

L'épreuve pratique concerne les aptitudes (cognitives et pratiques¹) et les compétences (prise de responsabilité et autonomie²) des apprenants. Elle permet à l'examineur/-trice d'évaluer la capacité des candidat(e)s à exécuter les tâches demandées. Ces tâches doivent être adaptées à l'unité et au niveau à évaluer. L'examineur/-trice décide de la durée de l'épreuve pratique.

Les exercices pratiques peuvent se faire sur des supports d'atelier ou sur de vrais murs. Les partenaires ont utilisé avec succès des modules mobiles, c.-à-d. des constructions spécialement conçues pour cet usage, dans l'évaluation des unités 1 à 5 (voir § 2.2. exemples de bonnes pratiques). Ces structures support facilitent les exercices et créent des conditions comparables.

Selon les conditions d'atelier ou de chantier, différentes activités peuvent être évaluées. Néanmoins, les partenaires ont convenu que **TOUS** les critères et **TOUS** les indicateurs de l'ECVET Construire en terre doivent être utilisés. Si certains indicateurs ne sont pas couverts par l'exercice de l'examen pratique, l'examineur/-trice doit faire en sorte de poser des questions sur ces points pendant l'épreuve orale.

Ceci est un consensus résultant de longues discussions sur la comparabilité des examens organisés par différents partenaires. Nous n'avons pas fixé de règles ou conditions minimales plus précises, comme par exemple une surface minimale à enduire pour un niveau de difficulté donné. Les échanges et la collaboration entre examinateur/-trices pendant les deux années de projet ont démontré que les partenaires et organismes de formation prennent l'évaluation au sérieux, que les examinateur/-trices sont compétents et que les partenaires se font confiance.

Il est important de préparer les candidat(e)s à l'examen, qu'il faut s'appuyer sur la capacité d'auto-évaluation du stagiaire : niveau, objectifs, projets. Le stagiaire est alors plus apte à s'adapter aux contraintes de l'évaluation.

¹ Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC), brochure, Communautés européennes, 2008, ISBN 978-92-79-08478-2

² Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC), brochure, Communautés européennes, 2008, ISBN 978-92-79-08478-2

1.2.4. L'épreuve orale

L'épreuve orale est un échange verbal entre l'examineur/-trice et le/la candidat(e). Les questions posées peuvent porter sur les aptitudes, la compétence et/ou les savoirs. L'examineur/-trice conduit l'interrogation comme il veut, adaptant ses questions à l'unité et au niveau. La durée de l'épreuve orale est fixée par l'examineur/-trice.

L'évaluation de nos examens qui se sont déroulés entre 2011 et 2012 dans le cadre du projet de partenariat Leonardo da Vinci LearnWithClay a montré que ces discussions techniques liées aux savoirs et à la tâche réalisée fonctionnent. Les partenaires ont essayé de faire les entretiens soit pendant l'épreuve pratique, soit à la fin de celle-ci.

Dans tous les cas il est important :

- d'informer les candidat(e)s qu'il y aura une épreuve orale, de leur permettre de planifier leur travail pratique en fonction et de prévoir assez de temps pour l'oral ;
- de programmer assez de temps pour l'épreuve orale dans le planning de l'examen.

Nous avons recensé plusieurs types de questions orales. Les examinateur/-trices peuvent poser des questions sur :

- l'exercice pratique : pourquoi le/la candidat(e) a-t-il/elle choisi de procéder d'une certaine façon, pourquoi il/elle a choisi un type de mortier ou un outil donné, quelle appréciation donne-t-il/elle à son propre résultat, qu'est-ce qui n'a pas marché, qu'est-ce qu'il aurait fallu faire pour que ça marche, quelles auraient été les étapes suivantes, etc. ;
- les erreurs ou réponses pas claires dans l'épreuve écrite ;
- l'expérience professionnelle du/de la candidat(e) : comment gère-t-il/elle habituellement son approvisionnement, quelles machines utilise-t-elle/il, comment le/la candidat(e) s'est comporté dans une situation donnée face à un problème technique ou en relation avec le client, etc. ;
- une situation imaginaire : que ferait le/la candidat(e) si...

Si tous ces points sont évoqués, l'interrogation dure environ 20 minutes par personne.

1.2.5. L'examen oral et l'évaluation des compétences

Au premier abord il nous semblait que les épreuves orales n'évaluaient en fait que les savoirs, mais pas la compétence. Toutefois, à la fin de la discussion avec le/la candidat(e), l'examineur/-trice plaçait toujours une croix à l'emplacement prévu dans la fiche d'évaluation.

Donc, que se passe-t-il? En approfondissant la question en groupe de travail, nous avons conclu qu'il y avait bien évaluation de la compétence, par l'observation et en tenant compte des trois épreuves – orale, écrite, pratique.

Cela permet en effet à l'examineur/-trice d'apprécier si le/la candidat(e) est capable de démontrer les acquis d'apprentissage du niveau attendu, p.ex. dans le domaine de « l'exécution des enduits en terre » (unité ECVET n° 2), soit sous supervision avec un certain degré d'autonomie (niveau 2), soit sous supervision directe avec accompagnement (niveau 1).

La notion de compétence est cruciale dans le système ECVET, mais en même temps difficile à appréhender. Dans le contexte du CEC (cadre européen des certifications), être compétent signifie qu'une personne est capable d'utiliser des savoirs et des aptitudes pour effectuer un travail donné, comme « fabriquer du mortier d'enduit en terre », en termes de responsabilité et d'autonomie.

Prenons comme exemple l'unité 1, aux niveaux 1 et 2.

- Au niveau 1, le/la candidat(e) est capable de mettre de la terre, du sable et de l'eau dans une poubelle et de les mélanger avec un malaxeur portatif, si on lui dit précisément comment faire. Il faut lui dire de prendre deux pelles de terre, une pelle de sable, et il/elle le fait, il/elle sait compter, peut répéter le travail selon la recette précise qu'on vient de lui indiquer. C'est tout ce qu'on attend en termes de compétence au niveau 1 : compter, répéter le travail comme on vient vous le dire. Sous supervision directe, sans autonomie.
- Au niveau 2, on attend en plus de la personne de poser la question si jamais quelque chose ne se présente pas comme prévu, p.ex. s'il n'y a plus de sable : qu'est-ce que je dois faire, où est-ce que je trouve du sable. Sous supervision avec un certain degré d'autonomie.

Aux niveaux 3 et 4, la compétence est difficile à observer pendant un examen pratique. Pour pouvoir en juger, l'examineur/-trice devrait observer le/la candidat(e) en situation réelle de chantier. Mais

dans la pratique habituelle de nos formations ceci est difficilement réalisable. Alors, l'examineur/-trice doit poser les questions appropriées dans la discussion technique. Pendant l'épreuve orale, au moins une question doit de rapporter à la compétence telle que décrite dans l'unité des acquis d'apprentissages en question. Idéalement, il y a même une question par compétence énumérée dans l'unité, ou l'examineur/-trice fait le lien entre les compétences et ses observations de la performance pendant l'épreuve pratique.

Les examineur/-trices ont une responsabilité élevée dans le choix des exercices en fonction du niveau et dans le rapprochement des observations et discussions techniques avec la compétence.

Notre groupe de travail « évaluation des compétences » suggère de mettre ce sujet à l'ordre du jour pour de futurs projets. Il recommande :

- de se pencher sur les cadres de certification nationaux (CNC) qui sont souvent plus détaillés que le cadre européen (CEC) ;
- de reprendre les descriptions de compétence des différents niveaux dans nos unités, pour vérifier s'ils correspondent bien aux descripteurs de niveaux du CEC et des CNC ;
- de mettre en place un pool de questions pour la compétence également ;
- de mettre en place de la formation pour examineur/-trices.

1.2.6. Autres options

Les acquis d'une personne peuvent être documentés par un **portfolio**, comprenant des exemples illustrés de son expérience de travail.

Après une formation, plusieurs stagiaires peuvent collaborer dans un **travail de groupe** et présenter leurs progrès et réussites, sur différents supports (vidéo, présentation orale, portfolio...).

Les apprenants peuvent pratiquer l'**auto-évaluation**, en complément des épreuves écrite, orale et pratique. L'auto-évaluation n'est pas suffisante en elle-même, mais elle donne des informations à l'examineur/-trice sur la capacité des candidat(e)s à juger leur propre travail ; elle peut aussi montrer leur degré de confiance en soi. L'auto-évaluation peut se faire à travers un entretien ou un questionnaire. Les examineur/-trices sont libres de décider s'ils y ont recours en complément des épreuves obligatoires.

1.3. Niveaux CEC dans les métiers du bâtiment

Dans notre ECVET Construire en terre, nous avons défini les unités d'acquis d'apprentissage de façon différente selon les niveaux 1 à 4 du cadre européen des certifications ou CEC. L'idée sous-jacente qui importe est la suivante : lorsque nous enseignons ou que nous évaluons, nous devons toujours nous demander quel niveau l'élève est supposé atteindre ou avoir atteint.

L'on n'enseigne ni n'évalue pas de la même façon la construction en terre à un aide-maçon, un ouvrier spécialisé, un chef de chantier ou un conducteur de travaux. Dans le processus de la construction, leur travail est différent, leur responsabilité est différente. Ils n'ont pas besoin des mêmes savoirs ni des mêmes aptitudes.

Le CEC fournit des descripteurs de niveau qui définissent ces différences. Evidemment, la liste officielle de ces descripteurs est très générale et abstraite, car elle doit s'appliquer à n'importe quel travail ou diplôme.

Les diplômes courants des métiers du bâtiment sont de niveaux 3 et 4, selon qu'il s'agit de chefs d'entreprise qui travaillent seuls ou qui ont une équipe sous leurs ordres, alors que les conducteurs de travaux se situent au niveau 5. Dans notre partenariat, nous avons commencé à établir une correspondance entre les termes utilisés dans les différentes langues pour les métiers du bâtiment. Voici un premier résultat. Pour la comparaison entre les cadres de certification européens et nationaux, voir http://ec.europa.eu/eqf/compare_en.htm

niveau CEC	diplôme	Royaume-Uni	France	Allemagne
2	UK : NVQ 1	Builder's labourer	aide-maçon	Hilfsarbeiter/-in
3	UK : NVQ 2 FR: CAP	Craft level worker / mason, bricklayer, painter, plasterer, etc.	maçon, peintre, plâtrier, etc.	Baufacharbeiter/-in (2-jährige Berufsausbildung)
4	UK: NVQ 3 FR: BAC DE: Geselle/-in	Foreman Site foreman	chef d'équipe chef de chantier	Geselle /-in, Maurer/-in, Maler/in, Putzer/-in etc. (3- und 3 ½ -jährige Berufsausbildung), Vorarbeiter/-in
5	UK: HND/C or degree FR: BTS	Clerk of works, supervisor, building site manager	conducteur de travaux	Polier/-in
6	DE: Meister/-in oder Bachelor			Maurermeister/-in, Malermeister/-in, etc.

FAQ - Frequently asked questions

Q: Différence entre les niveaux 1+2 et les niveaux 3+4

R: Aux niveaux inférieurs, 1 et 2, la personne est capable d'exécuter des tâches simple, en suivant les instructions.

Aux niveaux supérieurs, 3 et 4, la personne est capable de travailler à son compte, c'est donc des artisan (e)s, sachant planifier, organiser et exécuter tout le processus.

description of our usual participants

Q: Différence entre le niveau 3 et le niveau 4

R: Au niveau 4, le professionnel non seulement maîtrise toutes les étapes, mais il/elle doit aussi surveiller et coordonner le travail fait par une équipe de professionnels, en concertation avec le client.

Q: Différence entre le niveau 1 et le niveau 2

R: Le niveau 1 est le niveau des néophytes, le niveau 2 correspond au démarrage de la formation

professionnelle.

Au niveau 1, les personnes n'ont pas d'expérience professionnelle ni d'expérience de chantier ni de qualification professionnelle dans les métiers du bâtiment ni d'expérience de travail manuel. Ces personnes ont besoin d'accompagnement pédagogique dans leurs premiers pas vers cette activité professionnelle, elles sont donc sous supervision constante et n'effectuent que des tâches simples ne nécessitant pas de connaissance professionnelle théorique et pratique. Ces personnes sont en capacité d'évaluer le résultat du travail qui leurs a été demandé par le superviseur.

Q: Public du niveau 1

- les personnes qui sont sorties de l'école à l'âge légal, c'est à dire les jeunes de 16 ans
- Les personnes n'ayant aucune expérience de chantier ou de travail manuel
- Les personnes handicapées limitées dans leur compréhension ou dans leurs mouvements.

Les certificats de niveau 1 servent à valoriser le travail des jeunes et des personnes inexpérimentées. Les acquis d'apprentissage du niveau 1 doivent être très différents de ceux du niveau 2. Nous ne pouvons avoir trop d'attentes envers ces débutants. Les acquis attendus au niveau 1 doivent être réduits. Les compétences telles que décrites dans les unités ECVET Construire en terre doivent être revues partiellement. Ce travail a été commencé mais n'est pas terminé. Will there be any further work in July, apart from the text that Mary has written ?

Q: A quel moment l'organisateur/-trice choisit-il le niveau de l'examen ?

R: Il y a 2 options :

- L'organisateur/-trice détermine un seul niveau, ses stagiaires et/ ou les candidat(e)s externes postulent pour ce niveau-là.
- L'organisateur/-trice propose plusieurs niveaux, les candidat(e)s choisissent/ l'organisateur/-trice conseille. Dans ce cas, l'organisateur/-trice doit connaître le niveau des candidat(es) suffisamment tôt pour adapter le niveau de l'examen, donc il faut envoyer et collecter le questionnaire d'inscription tôt !

La Commission européenne a élaboré un outil de référence commun destiné à améliorer la transparence et la lecture des systèmes de certifications entre pays européens : le « Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) ».

Il s'agit d'une grille à huit niveaux établie par une Recommandation d'avril 2008 du Parlement européen et du Conseil. Ce texte invite les Etats membres à établir une correspondance entre leurs systèmes de certification et le CEC, notamment en rattachant leurs niveaux de certifications nationaux aux huit niveaux de la grille européenne.

La France a procédé à ce rattachement en 2010 en articulant les cinq niveaux nationaux avec les huit niveaux européens. Ainsi, le niveau V français correspond au niveau 3 du cadre européen, le niveau IV français correspond au niveau 4 du cadre européen. Les niveaux 5 à 8 se rapportent à l'enseignement supérieur (p.ex. master = niveau 7).

Certains pays ne possédaient pas de cadre national auparavant. Ainsi, l'Allemagne a créé son DQR¹, qui comporte 8 niveaux et utilise des descripteurs légèrement différents que le CEC.

Dans les recommandations du CEC, les acquis d'apprentissage sont définis comme affirmation de ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de faire à l'issue d'un processus d'apprentissage.

Le terme acquis d'apprentissage peut aussi couvrir des connaissances de culture générale et des aptitudes éthiques, culturelles et sociales, qui dépassent le stricte besoin du marché du travail.

Le CEC classe les acquis d'apprentissage en savoirs (faits, principes et concepts), aptitudes (cognitives et pratiques) et compétences (comme l'aptitude à prendre des responsabilités et être autonome).

Dans certains cas, ces catégories sont encore subdivisées. Par exemple, on distingue compétence personnelle et compétence sociale, ou encore : contexte, rôle, apprendre à apprendre et compréhension. Le DQR définit la compétence comme la capacité prouvée à utiliser des savoirs, des aptitudes et des capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques au travail ou pendant des études, et dans le développement professionnel et personnel.

¹ *Deutscher Qualifikationsrahmen für Lebenslanges Lernen, voté par le Arbeitskreis Deutscher Qualifikationsrahmen le 22 mars 2011, disponible à <http://www.deutscherqualifikationsrahmen.de/>*